



**REGLEMENT PARTICULIER**  
**13ème Tournoi Régional de L'Arbresle**  
**le 28 et 29 octobre 2017**  
**Séries : (R4 à NC)**



**Article 1 :** Le tournoi Régional de L'Arbresle est ouvert à tous les joueurs détenteurs d'une licence FFBad ou d'une fédération étrangère pour la saison en cours et classés dans les séries de P12 à R4, pouvant jouer en catégories SENIOR (de Minime à Vétéran)

**Article 2 :** Les tableaux proposés, sont R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC en DH, DD, DX. La compétition se déroulera en poules avec 1 ou 2 sortants par poule en fonction de la représentation. En accord avec les Juge-Arbitres, l'organisateur se réserve le droit de regrouper 2 séries maximum ou d'annuler une série insuffisamment représentée.

**Article 3 :** Le juge-arbitre de la compétition est Bryan FLORET (BADASOL 69)

**Article 4 :** Le tournoi se déroule au gymnase Grands Champs à SAIN-BEL.

**Article 5 :** Possibilité de s'inscrire sur deux tableaux (doubles + mixtes)

- Samedi 28 octobre : DH, DD jusqu'aux finales
- Dimanche 29 octobre : Mx jusqu'aux finales

Le paiement est à faire par chèque à l'ordre de L'Arbresle Badminton Club et les inscriptions peuvent être individuelles ou par le club. Le montant est de 15€ pour un tableau et de 18€ pour 2 tableaux. Seules les inscriptions reçues par courrier ou par mail seront prises en compte et la priorité est donnée aux inscriptions payées.

La date limite d'inscription avec paiement est fixée au 20 octobre 2017, cachet de la poste faisant foi. Le Tirage au sort est le 21 octobre 2017 en fonction du CPPH à cette date. Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur POONA seront pris en compte pour la confection des tableaux. (Licence, suspension). Les classements pris en considération seront ceux à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront désignées par le juge arbitre et le comité d'organisation à l'aide du CPPH de la FFBAD au 21 octobre 2017.

Un joueur souhaitant se surclasser devra l'indiquer sur la fiche d'inscription (2 catégories au-dessus maximum).

**Article 6 :** L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif. Selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

**Article 7 :** Tout joueur doit se présenter à la table de marque en arrivant pour signaler sa présence. Pendant le tournoi, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié par le juge arbitre. Les joueurs souhaitant s'absenter du gymnase doit informer impérativement la table de marque et le juge arbitre qui autorisera ou pas sa demande; cette absence reste sous sa seule responsabilité et en connaissance de cause (voir article 6).

**Article 8 :** Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, mise en tenue) est fixé à 3 minutes.

**Article 9 :** Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris). Néanmoins, ce temps peut être rallongé sur décision du juge arbitre ou diminuer en accord avec les intéressés.



**Article 10 :** Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage.

Néanmoins, sur accord du juge arbitre, un arbitre se présentant sur le tournoi pourra être autorisé à officier.

**Article 11 :** Tout volant touchant une infrastructure dans le gymnase est compté faute sauf au 1<sup>er</sup> service où il est compté let. On entend par infrastructure, les paniers de basket et la structure du gymnase. En jeu si le volant touche les filins il est compté let.

**Article 12 :** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, ils devront utiliser à leurs frais le volant officiel de la compétition.

Les volants officiels, en vente dans les gymnases, sont RSL grade 4 pour les volants plumes

**Article 13 :** Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral.

**Article 14 :** Sur le plateau de jeu, les chaises sont réservées pour le coaching (2 coachs maxi par demi-terrain) ; le coaching est autorisé pendant les arrêts de jeu. Le plateau sportif est réservé exclusivement aux joueurs en match et leur coachs, ainsi qu'aux organisateurs et Juge arbitre.

**Article 15 :** Tout forfait doit être signalé aussitôt par mail à [maximeaze@hotmail.fr](mailto:maximeaze@hotmail.fr) ou par téléphone 06 15 23 16 41 (Maxime PERRIN) ou le Juge-Arbitre au 06 61 45 38 66 (Bryan FLORET).

Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier soit par mail (de préférence) à : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien.

Le délai est de 5 jours maximum à réception après la date de fin de la compétition.

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine

Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

**Article 16 :** L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports

**Article 17 :** Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

**Article 18 :** Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

**Article 19 :** La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement, pour les mineurs, ce sera le responsable légal. Les décisions du JA sont sans appel.

*Noms et Signatures du Juge Arbitre Principal :*

*Bryan FLORET:*